



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24117329

ile.

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25-07-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT - COMMISSION TOURNAI

N° d'entreprise : **0241 098 844**

Nom

(en entier) : **AGENCE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT
DES ARRONDISSEMENTS DE TOURNAI, D'ATH ET DES
COMMUNES AVOISINANTES**

(en abrégé) : **IDETA**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Quai Saint-Brice, 35 à 7500 TOURNAI**

**Objet de l'acte : Désignation du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration -
Renouvellement des mandats des Organes restreints de gestion -
Délégations de pouvoirs**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du vingt-huit juin deux mil vingt quatre

Attendu que suite à l'élection du Parlement wallon du 9 juin 2024, Messieurs Bruno LEFEBVRE et Vincent PALERMO ont prêté serment en tant que Députés wallons le 25 juin dernier ;

Attendu que l'article L 1531-2 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation consacre l'incompatibilité entre la qualité de Président ou de Vice-Président d'une intercommunale et la qualité de membre d'un parlement de région ;

Considérant que Messieurs LEFEBVRE et PALERMO nous ont communiqué leur démission respective de la présidence et de la vice-présidence du Conseil d'administration ;

Attendu que conformément à l'article 27 des statuts d'IDETA il revient dès lors au Conseil d'administration de procéder à leur remplacement auxdites fonctions ;

Attendu qu'il convient subséquemment de procéder à la désignation de leurs successeurs au sein au renouvellement des organes de gestion restreints à savoir le Bureau Exécutif en ce qui concerne Messieurs LEFEBVRE et PALERMO, et le Comité de Gestion "Energies & Participations" pour ce qui concerne Monsieur LEFEBVRE;

Vu les statuts de l'Agence Intercommunale Ideta tels que modifiés pour la dernière fois en date du 22 juin 2023 et dont les extraits ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge du 28 juin 2023 sous le numéro 0362606.

Vu la note d'intention rédigée à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration décide :

□ D'acter le retrait aux fonctions Président et de vice-Président du Conseil d'Administration d'IDETA de Messieurs LEFEBVRE et PALERMO, lesquels demeureront administrateurs jusqu'au terme de leurs mandats ;
De renouveler les mandats établis au 28 juin 2019 et confirmés le 17 juin 2022 comme proposé ci-dessus ;

De nommer Monsieur Paul-Olivier DELANNOIS En qualité de Président et Monsieur Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY En qualité de vice-Président du Conseil d'Administration avec effet au 28 juin 2024 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



☐ De nommer les personnes sus-désignées en qualité de membres du Bureau Exécutif et du Comité de Gestion du secteur « Energies & Participations » en lieu et place de Messieurs LEFEBVRE et PALERMO avec effet au 28 juin 2024 ;

☐ De mandater les services de l'intercommunale Monsieur Julien DUMONT, Conseiller Juridique de l'IDETA afin de procéder au dépôt de l'expédition de la présente et des pièces ad hoc au Greffe du tribunal de l'Entreprise de Hainaut-Charleroi, Division de Tournai afin de permettre à la publication de ceux-ci la présente décision aux annexes du Moniteur Belge.